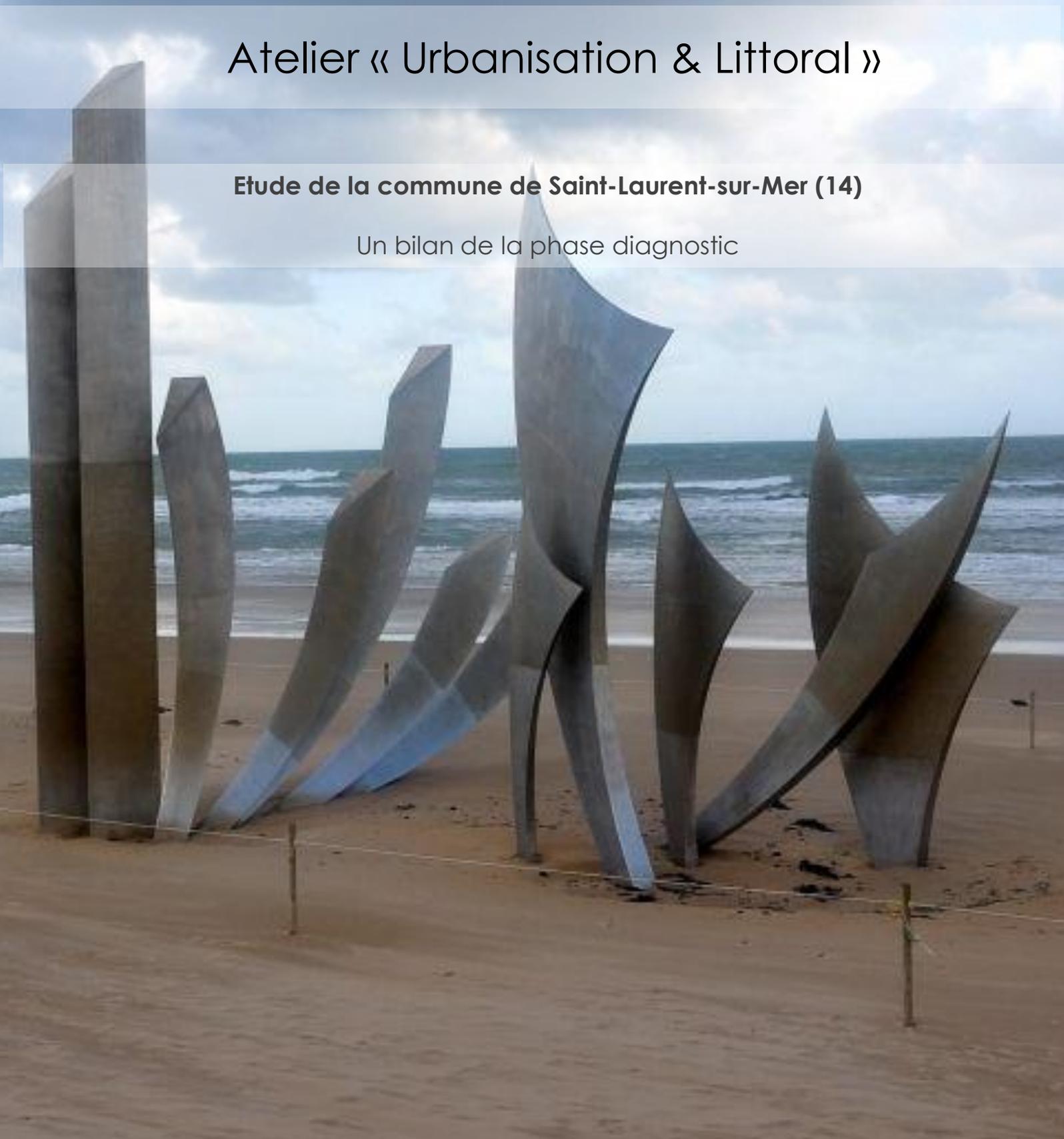


Atelier « Urbanisation & Littoral »

Etude de la commune de Saint-Laurent-sur-Mer (14)

Un bilan de la phase diagnostic



SOMMAIRE

Introduction	2
Données historiques sur la commune et les besoins de développement urbain	3
L'évolution urbaine	4
L'évolution démographique	5
L'habitat et le tourisme	6
La préservation de la qualité des espaces et des paysages	13
La commune de Saint-Laurent-Sur-Mer : deux unités paysagères	14
L'organisation urbaine de la commune de Saint-Laurent-Sur-Mer	15
Les caractéristiques architecturales locales	16
La végétation: Un élément structurant du paysage	18
Les espaces protégés le long du littoral	19
La trame verte et bleue	20
Les enjeux paysagers	21
La question du risque en milieu littoral	22
L'aléa des mouvements de terrain	23
L'aléa d'inondation : La remontée des nappes phréatiques	25
L'aléa d'inondation : Les submersions marines	26
Matérialiser le risque : La bande de précaution	27
Conclusion	28
Bibliographie	29

INTRODUCTION

Située dans le pays du Bessin, au nord-ouest du département du Calvados, la commune de Saint-Laurent-sur-Mer est une commune rurale littorale riche d'un passé historique et d'aménités faisant de sa situation un cas unique en son genre. Elle fait partie de la communauté de commune d'Isigny Omaha Intercom et est sous contrainte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin. Bordée au nord par la Manche, elle accueille sur son territoire, avec ses communes voisines de Colleville-sur-Mer et de Vierville-sur-Mer, le site classé d'Omaha Beach, une des plages qui a vu les troupes alliées de la France débarquer sur les côtes normandes le 6 juin 1944. Point stratégique dans le récit de la seconde guerre mondiale en Europe, cet aspect historique offre à la commune une visibilité internationale et l'intègre dans un tourisme de mémoire. La vitrine mémorielle dans laquelle Saint-Laurent-sur-Mer se situe pousse la commune à être un espace mondialisé du fait de la présence tout au long de l'année de touristes provenant du monde entier, venus notamment visiter le cimetière de Colleville-sur-Mer. Par ailleurs les américains possèdent un droit de jouissance sur le terrain du cimetière. Cette première approche en surface de la commune par l'entrée du patrimoine historique découle sur plusieurs enjeux. Ces derniers sont l'évolution de la morphologie urbaine, la mutation de ses paysages et la préoccupation de son cadre bâti. Ajoutons à cela, une grande place donnée à la question des risques naturels qui comme sur l'ensemble des espaces littoraux est une préoccupation au cœur de l'actualité. C'est donc bel et bien l'image de la commune qui se retrouve au premier plan. Au travers des différentes approches de notre travail nous essayerons de savoir si l'image qui articule Saint-Laurent-sur-Mer est à la hauteur de ses exigences.

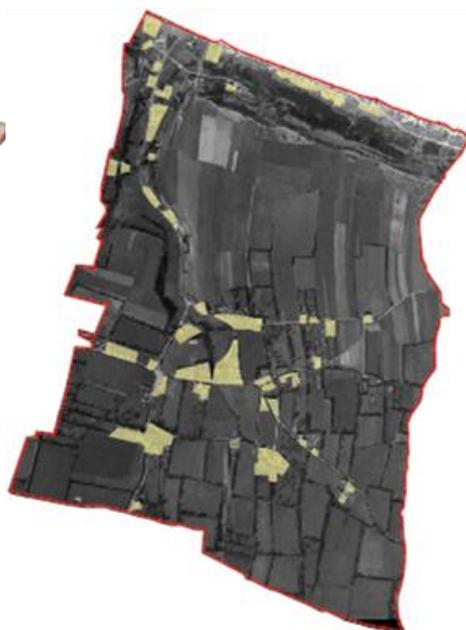
Pour appuyer cette analyse de diagnostic sur la commune de Saint-Laurent-sur-Mer, notre discours relatera de plusieurs thématiques spécifiques. Après une brève partie sur les données historiques de la commune en terme d'évolution urbaine et d'évolution de la population, il sera question d'aborder, dans l'ordre, les besoins du développement urbain en terme d'habitat et de tourisme. La préservation de la qualité des espaces à travers une étude du paysage naturel et urbain. Enfin, il sera indispensable d'évoquer la question du risque en milieu littoral, dans le cadre de notre commune d'étude. Chacune de ces parties sera accompagnée d'une analyse de synthèse regroupant les atouts, les faiblesses et les enjeux qui s'en dégagent.

**Données historiques sur la
commune et les besoins de
développement urbain**

Données historiques sur la commune : L'évolution urbaine



Carte d'Etat
Major
(1820-1866)



Photographie aérienne
(1965)

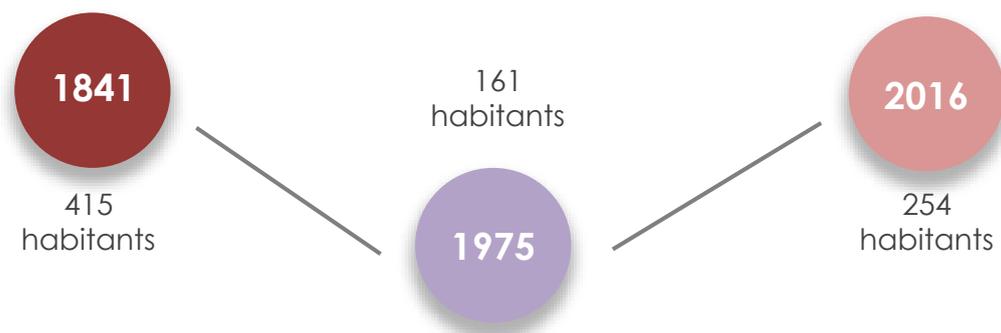


Photographie aérienne
(2015)

Source : Geoportail

Les cartes ci-jointes mettent en évidence les parties urbanisées de la commune de Saint-Laurent-sur-Mer. Nous sommes parti du principe de recenser l'évolution du cadre bâti entre le milieu du XIX^{ème} siècle et aujourd'hui grâce aux données de la carte d'état major ainsi que des vues satellites de notre espace de travail. Au XIX^{ème} siècle, les éléments urbains se concentraient aux environs du bourg actuel de la commune, à l'écart de la façade littorale considérée dans le passé comme un danger. Il est repéré ici une urbanisation très diffuse et répartie sous formes de hameaux. Ces fragments sont les plus anciens. On observe par ailleurs un début d'urbanisation à proximité du rivage dans la partie nord-ouest de la commune. Sur la photographie aérienne de 1965, il ressort encore une fois une urbanisation toujours diffuse en centre bourg. Cependant au même moment est observé une accélération de l'urbanisation sur le littoral, faisant sortir de terre des dizaines de pavillons avec vue imprenable sur la mer. La dernière photographie satellite datant de 2015 fait état de l'urbanisation actuelle sur la commune de Saint-Laurent-sur-Mer. Ce qui se détache de cette observation, c'est qu'aujourd'hui le littoral n'est pas considéré comme étant dans une forme d'urbanisation dense. Au fil du temps sont apparues de nouvelles parties urbanisées dans le centre bourg et à l'ouest de la commune avec la création d'un lotissement récent.

Données historiques sur la commune : évolution démographique



Source : INSEE

En prenant les chiffres de l'évolution démographique, nous avons voulu les calquer avec les données de l'évolution urbaine. Le milieu du XIXème siècle correspond à la période pendant laquelle la commune a connu son nombre d'habitants le plus élevé, avec 415 habitants en 1841. Pourtant à l'époque la part urbanisée de Saint-Laurent-sur-Mer était moindre en comparaison avec aujourd'hui. Avec 161 habitants la commune a connu en 1975 le plus bas recensement d'habitants de son histoire, en raison notamment de l'exode rural fort qu'ont connu les campagnes françaises au cours du XXème. Depuis 1975 et jusqu'à aujourd'hui, la population de Saint-Laurent-sur-Mer est en croissance continue. Une croissance qui est certes légère mais qui traduit une repopulation de la commune. D'après le recensement de 2016, Saint-Laurent-sur-Mer compte 254 administrés.

Cette première approche amène à plusieurs constats. Au vu de la croissance de la population restée plus ou moins stable, la part d'urbanisation de la commune est quant à elle remarquable. En effet, en l'espace d'un siècle et demi la part de l'urbanisation revenue par habitants a augmenté. Aujourd'hui, on urbanise d'avantage qu'avant dans des espaces où le nombre de la population varie peu voir même diminue. Saint-Laurent-sur-Mer qui n'a jamais dépassé les cinq-cents habitants, a conservé une identité de commune rurale en déduction de la densité de population. En voyant l'augmentation de la population depuis 1975, l'enjeu est aussi de se questionner sur le bien être et le cadre de vie au sein de la commune qui peut être une force d'attraction. Cette force tient compte également des enjeux touristiques et aux capacités d'accueil qui en découlent.

Le développement urbain perçu dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme traitent largement de la question du développement urbain. Le SCoT du Bessin et le PLUi d'Isigny-Omaha basent leurs orientations et règlementations sur les dynamiques passées de leurs territoires.

Selon le SCoT, le nombre de logement a augmenté de 20% dans son périmètre sur la période 1999-2012. Cette valeur témoigne d'un dynamisme certain du territoire en matière d'habitat avec la construction de 8 500 nouveaux logements.

L'évolution porte principalement sur la création de résidences principales avec 4 800 nouveaux logements. En parallèle le nombre de résidences secondaires et de logements vacants ont augmenté de 613 et 944 logements. La forte augmentation de logements vacants peut être expliquée par la mise en vente récente d'un bien ou à un prix trop élevé qui n'attire pas d'acheteurs. La principale explication semble en revanche venir de la vétusté des logements.

On dénombre sur le territoire du SCoT une part importante de logements anciens avec 35% datant d'avant 1919, 47% d'avant 1948 et 55% d'avant 1975. Ces valeurs sont rares en Normandie du fait des nombreux bombardements lors de la Seconde Guerre Mondiale.



Bien que l'augmentation du nombre de logements sur le SCoT montre le dynamisme de son territoire, nous pouvons regretter que ce développement n'apporte pas de mixité dans l'offre existante.

Sur l'ensemble du périmètre, la part du locatif dans l'offre proposée est globalement faible avec 31,6% des résidences principales disponibles. Sur cette proportion, seuls 12,2% sont en locatif social sur le modèle HLM sans compter qu'elle a connu une baisse de 2,6% sur la période 1999-2012.

Le manque de mixité s'exprime aussi au travers de la morphologie urbaine des résidences. La base du développement résidentiel a été celui du modèle pavillonnaire avec 81% de maisons individuelles dans l'offre de logement. En comparaison le territoire ne propose que 17% de logements en appartements.

La commune de Saint-Laurent-sur-Mer, à l'image de l'ensemble du SCoT du Bessin, suit les mêmes tendances.

La production de logement y est plutôt dynamique par exemple. Entre 2008-2013 ce sont 75 nouveaux logements qui sont apparus. Parmi eux 37 sont des résidences principales, 35 des résidences secondaires et 3 sont des logements vacants. Cela représente tout de même une augmentation de l'ordre de 10 à 20% sur la période.

Si le nombre de résidences principales et secondaires créées est à peu près égal entre 2008-2013, leur représentation sur le territoire communal est bien moins équitable. On compte à Saint-Laurent-sur-Mer un taux de 59,5% de résidences secondaires, ce qui est élevé. Par ailleurs c'est une tendance qui semble se confirmer si l'on met en relation l'évolution du nombre de logement et celle de la population. Comme nous l'avons dit, l'habitat sur la commune augmente de 10-20% sur la période alors que la population, elle, n'augmente que de 0,5 à 1%. Cet écart semble illustrer l'évolution des résidences secondaires.

Enfin, la mixité est une fois de plus très limitée. La majorité des logements se présentent en maisons individuelles sur le modèle pavillonnaire. Aussi, l'offre locative n'existe pas sur la commune en dehors de l'offre touristique.

Géographiquement, Saint-Laurent-sur-Mer n'est pas constituée autour d'un bourg unique. Au contraire, dans son histoire la commune a évolué en trois pôles urbains distincts avec peu de relations entre chaque.

Il y a d'abord le bourg historique en retrait du littoral sur les hauteurs. Lui-même ne constitue pas une entité unique autour de l'église. Il s'est éparpillé en divers hameaux voire bâtiments isolés. Sa position en retrait du littoral n'est pas anodine et vient interroger sur la pertinence du développement urbain au niveau du pôle suivant. Ce pôle s'est développé sur la frange littorale et est venu refermer celui-ci dans la période d'après-guerre.

Aujourd'hui encore ce secteur reste urbanisable selon le PLUi si la loi Littoral le permet. Ces autorisations potentielles, bien que restreintes à des conditions posent question en matière de gestion des risques pour les biens et personnes installées en front de mer. Enfin le troisième pôle se situe à l'ouest du bourg historique, il s'est sans doute constitué dans une période un peu plus tardive et se compose en lotissement pavillonnaire en entrée de bourg.

Le tourisme, l'activité principale faisant vivre le territoire

En matière de tourisme, Saint-Laurent-sur-Mer profite particulièrement de son triste passé. Les hauts lieux de la Seconde guerre mondiale que constituent la plage d'Omaha et le cimetière américain de Colleville-sur-Mer, la commune voisine, attirent chaque année des millions de visiteurs. Cette affluence pourrait d'ailleurs augmenter significativement dans les années à venir en raison d'un dossier de candidature déposé en vue d'une classification des plages de débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ces flux touristiques ont permis et poussé les communes de la frange littorale de l'intercommunalité Isigny-Omaha à se munir d'équipements pour accueillir ces visiteurs. Ce secteur littoral concentre en effet 61% des lits touristiques de l'EPCI.

Saint-Laurent-sur-Mer dispose ainsi d'un total de 916 lits pour l'accueil de touristes. La plupart de ces lits représentent la part de résidences secondaires et de locations en résidences principales dans l'offre de logements globale. De fait, ce sont 830 lits qui sont disponibles en logements, le reste se répartie en 58 lits en hôtels et 28 places en gîtes.

Pour accompagner cette offre, Saint-Laurent-sur-Mer et ses communes voisines se sont en plus équipées de nombreux musées parmi lesquels, le *Musée Mémorial Omaha Beach* et le *Musée du quotidien de nos grands-parents* à Saint-Laurent-sur-Mer, mais aussi l'*Overlord muséum* et le *Musée D-Day Omaha* respectivement à Colleville-sur-Mer et Ver-sur-Mer. Ces établissements participent largement à l'attractivité du territoire.

Le site le plus important restant le cimetière américain de Colleville avec ses 2 millions de visiteurs par ans, les autres attractions ont tout de même leur public. Le *Musée Mémorial Omaha Beach* a par exemple reçu 77 000 visiteurs en 2014.



Au-delà de ces dimensions historiques militaires évidentes, l'offre touristique repose également sur le patrimoine bâti et les églises et sites classés qui parsèment le territoire et qui témoignent d'une histoire plus riche que la seule Seconde guerre mondiale. Le développement des loisirs autour de certaines activités nautiques a aussi accompagné les politiques touristiques de la commune sur le littoral. Plusieurs sports nautiques sont proposés aux visiteurs sur la plage d'Omaha, notamment le char à voile.



Des enjeux de territoire qui dirigent le développement

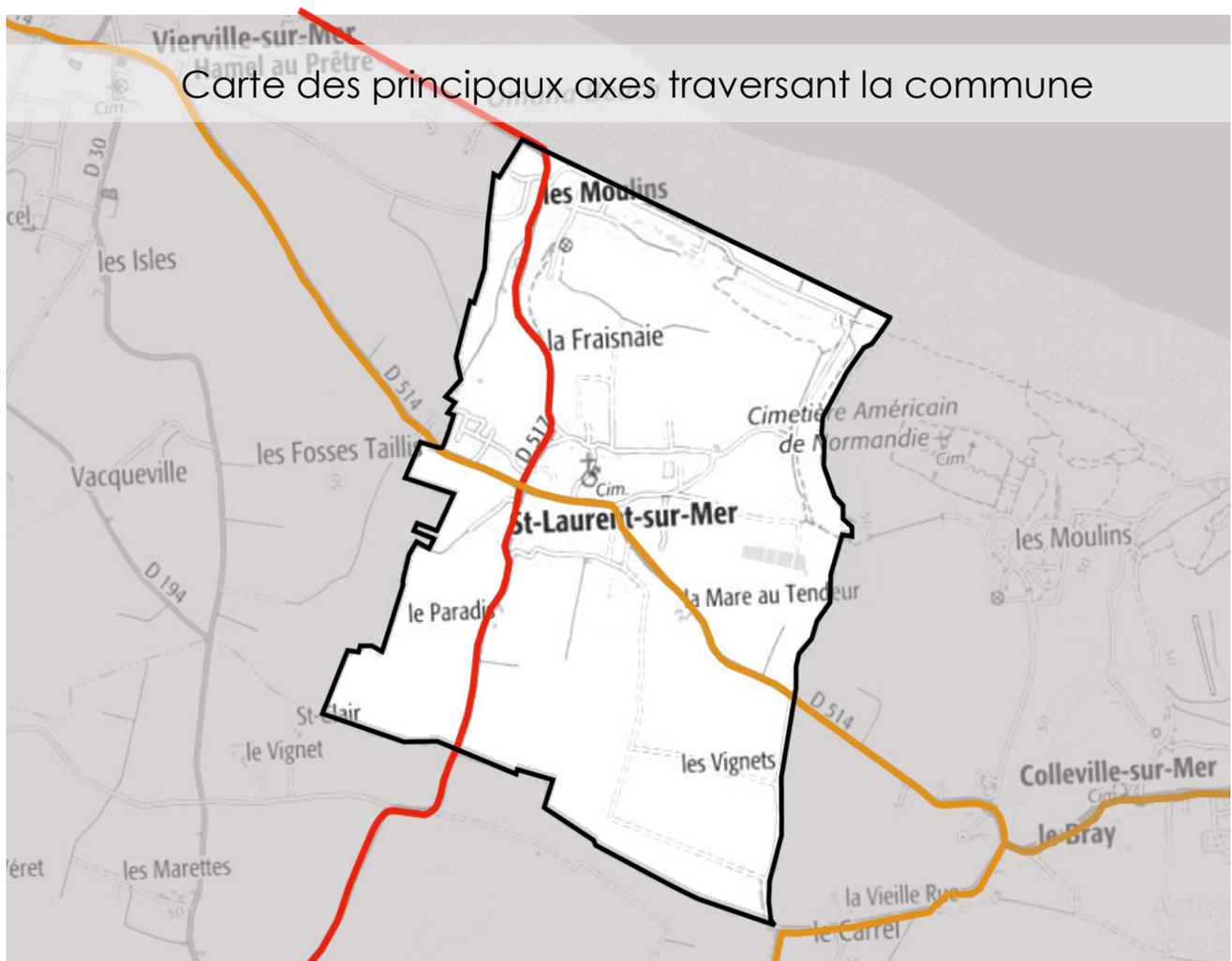
L'ensemble des données que nous venons de voir posent certains enjeux auxquels sera confronté le développement urbain de la commune. Ceux-ci ont déjà pu être définis dans les documents d'urbanismes que sont le SCoT et le PLUi mais sur des espaces plus vastes. Nous ne nous intéresserons ici qu'à des enjeux spécifiques à la commune dans le cadre de son développement.

L'augmentation significative du nombre de logements, qui est de 75 nouveaux logements entre 2008-2013, vient déjà traduire l'attractivité de la commune. La construction de 37 résidences principales peut indiquer un gain de population mais aussi, la capacité de la commune à conserver ses habitants.

Cela dit, les enjeux en matière d'habitat ne s'attachent pas tant à la démographie mais plutôt à la diversité des logements. Le premier enjeu sera dès lors de diversifier l'offre dans le parc actuel tant en termes de typologie que de mode d'occupation (location/achat).

Il y a une volonté également de développer l'offre de logements aidés sur la commune. L'objectif étant ici d'installer une mixité sociale dans la population mais aussi d'améliorer la part de résidence principales. Enfin, la maîtrise foncière est une problématique importante dans les politiques locales de développement, d'une part pour la préservation des espaces et d'autre part dans un but de « liberté d'action » pour la commune dans la mise en œuvre de projets.

En matière de tourisme, les capacités d'accueil pour leur part auraient tout intérêt à se renforcer en vue d'une possible classification des plages au patrimoine mondial de l'UNESCO. D'un autre côté l'attractivité importante du secteur pose des questions d'accessibilité du territoire. Actuellement l'accès à Omaha Beach par Saint-Laurent-sur-Mer ne peut se faire qu'à partir de deux routes qui se croisent au niveau du troisième pôle. Ces routes départementales, la D514 et la D517, voient passer chacune environ 3000 véhicules par jours. Certains croisements sur ces routes posent problème aujourd'hui sur la commune du fait de leur étroitesse et de manque de visibilité. Si l'afflux augmente avec le temps il faudra notamment envisager quelques aménagements pour permettre le passage d'autant de visiteurs.



Pour répondre à ces différents enjeux, le PLUi d'Isigny-Omaha intègre deux Orientations d'Aménagement et de Programmation à Saint-Laurent-sur-Mer. Chacune sont axées sur un objectif spécifique qui viens prendre en compte ces enjeux que nous venons de voir. Elles viennent prendre place dans le bourg historique à proximité directe de l'église.

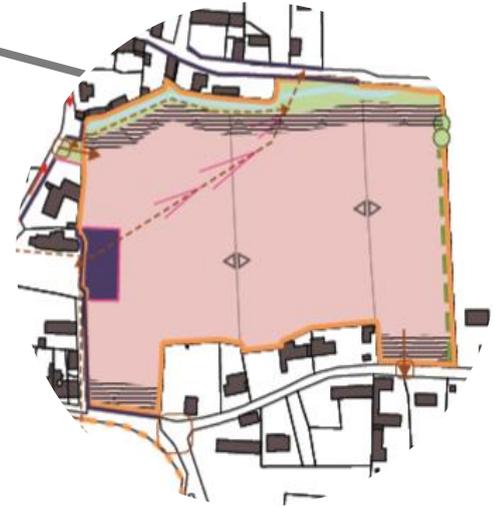
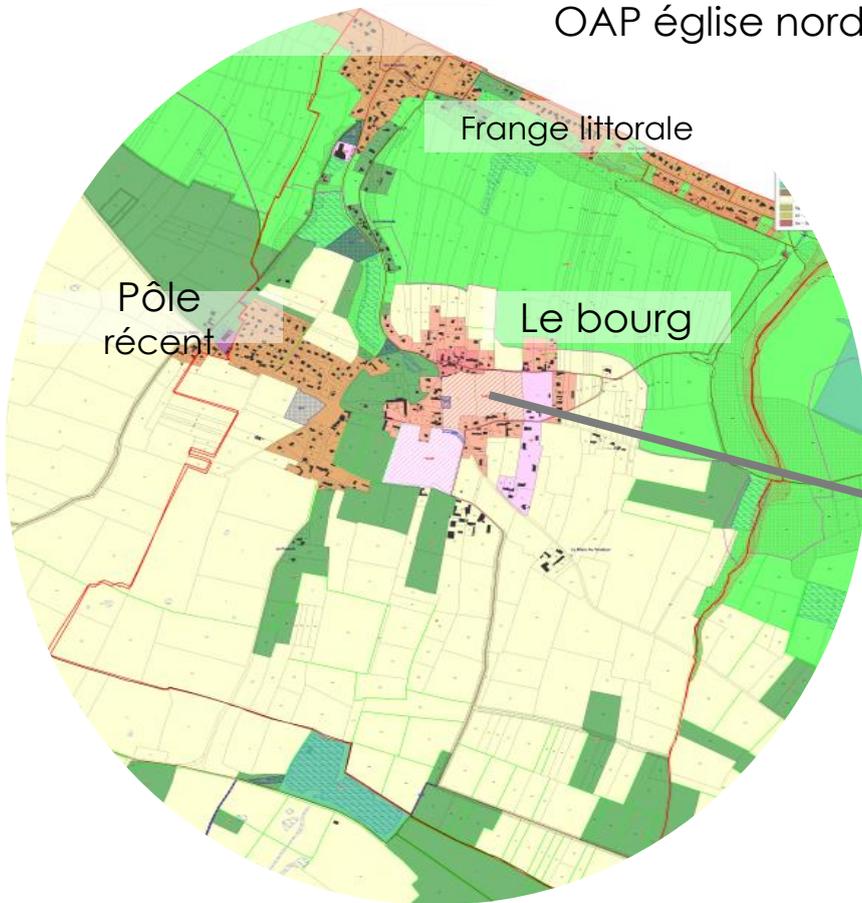
Cette situation présente deux avantages au moins, le premier de venir dynamiser ce bourg qui n'en est pas hein en lui conférant une continuité qu'il ne possédait pas jusqu'alors. Le second, prendre en compte les différents aléas liés à l'installation sur le littoral qui soumet l'urbanisation au risque de submersion marine mais aussi à celui de la remontée du niveau marin dans un contexte de réchauffement climatique.

L'OAP de l'église nord, la plus proche de l'église, envisage d'occuper un vaste terrain agricole destiné à l'élevage juste à l'Est de l'église. Cette opération propose la création de 12 logements au minimum ainsi que l'extension du cimetière sur un emplacement réservé. Pour respecter une bonne intégration paysagère du projet, le bâti s'inspirera des formes urbaines anciennes (architecture vernaculaire) et s'organisera en continuité du bâti au sens du Code de l'Urbanisme (L.121-8) et en proposant de nombreux espaces verts.

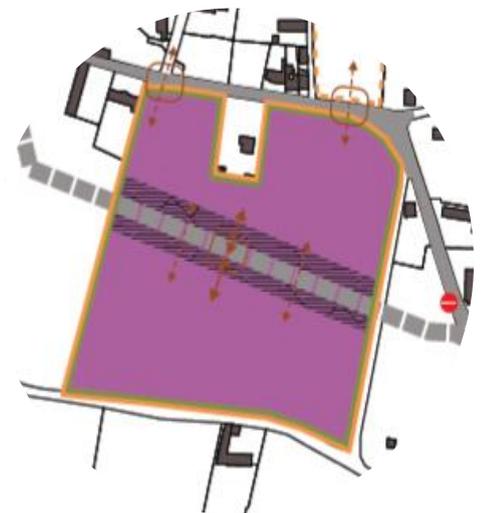
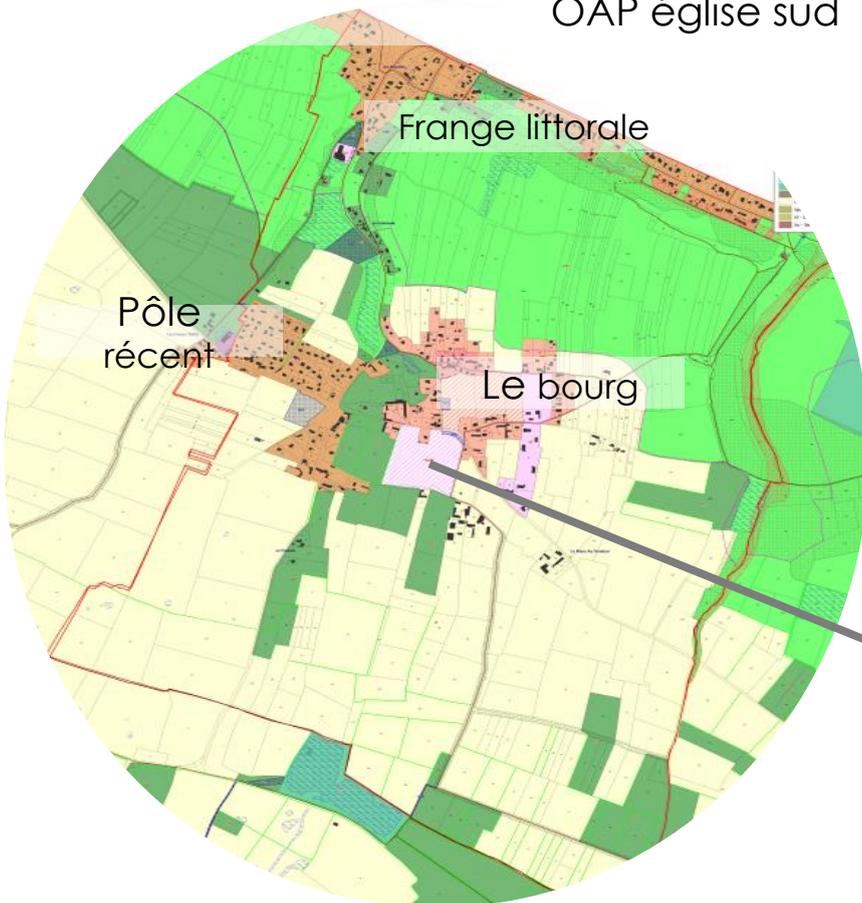
La seconde, l'OAP de l'église sud prévoit de répondre à un besoin de développement touristique et de loisir au sud de l'église. Sur l'emprise d'un terrain agricole elle a vocation à dévier le trafic routier de la RD514 sur une nouvelle voie plus sécurisée au niveau des croisements mais aussi de la visibilité. Il est souhaité par la même occasion de relier le site, et donc le bourg, à la plage en contrebas au moyen de liaisons douces. Cela permettra de reporter une partie du stationnement, pour l'heure, au niveau de la plage, plus en retrait du littoral tout en offrant de nouveaux itinéraires piétons aux visiteurs.

Conformément aux réglementations applicables, ces OAP veillent à s'intégrer au mieux aux paysages environnants tout en prenant en compte les différents aléas auxquels est soumis le territoire. Ces sujets portent eux-mêmes des enjeux spécifiques qui influencent largement le développement urbain de la commune.

OAP église nord



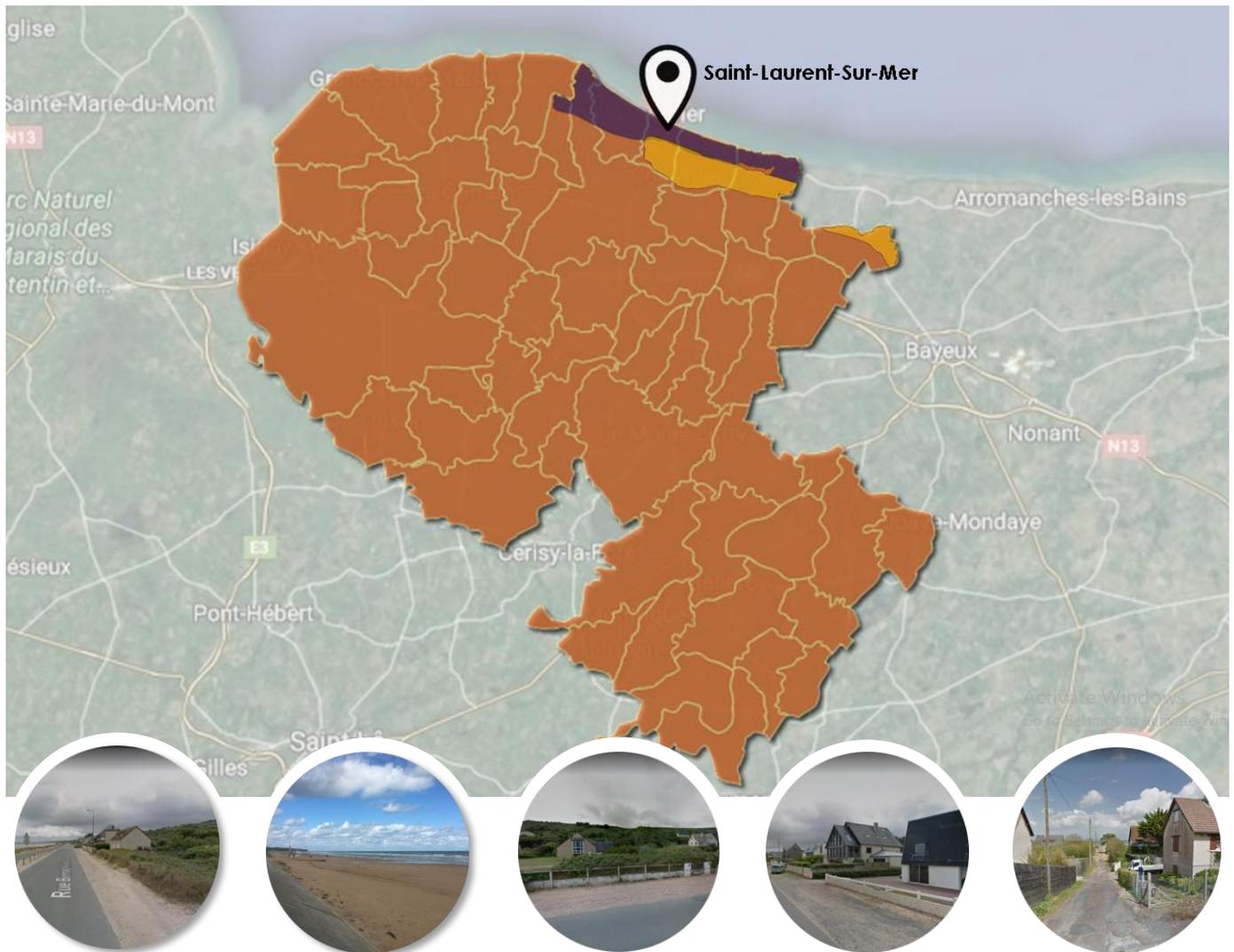
OAP église sud



La préservation de la qualité des espaces et des paysages

Deux unités paysagères structurent le paysage de Saint-Laurent-Sur-Mer : Cotes à falaises verticales et rectilignes de Bessin / L'entre plaine de Caen et Bessin, un damier de plaines et de bocages

La commune de Saint-Laurent-sur-Mer contient deux unités paysagères : un paysage d'entre terre et mer, et un paysage mixte de bocage et de plaine.



Un paysage d'entre terre et mer :

Saint-Laurent-sur-Mer est un véritable contraste entre la mer et les plages planes et les terres en altitude. Ce paysage est couplé du bleu de la manche sur toute la frange nord. Concernant la végétation, elle se développe aux pieds et sur les hauteurs de la falaise en retrait, formant parfois des espaces protégés de l'urbanisation. Cette végétation est également présente autour des anciennes constructions.

Le bâti quant à lui est marqué par l'urbanisation littorale balnéaire qui s'est implantée grâce au retrait des falaises. Les centres-bourgs sont situés sur les hauteurs, en retrait de la mer. Plusieurs percées visuelles portant sur la mer sont présentes, assurant une continuité et une ouverture au paysage environnant.



Un paysage mixte de bocage et de plaine :

Le relief est quasi inexistant. La mer n'est pas visible depuis l'entre plaine mais la dimension aquatique apparait sous forme de cours d'eau. Concernant la végétation, le bocage est mieux préservé qu'à proximité de la côte, il est plus diversifié et plus dense. Les haies constituant du bocage sont de différentes tailles. Elles structurent la lecture du paysage.

Au niveau de cette partie de la commune la zone urbaine est diffuse, avec un patrimoine bâti visible comme par exemple les corps de ferme. Le paysage dépend de la présence végétale et du bâti. Les paysages sont parfois ouverts, maillés, créant un effet de damier dans l'occupation du sol.

Structure / organisation urbaine de la commune de Saint-Laurent-Sur-Mer

Le bourg présent sur la commune de Saint-Laurent-Sur-Mer est un bourg en étoile, à la croisée de plusieurs voies, entraînant un développement linéaire suivant différentes directions. La forme du bourg est composée de plusieurs branches d'urbanisation le long des voies. Les équipements, l'église ainsi que la mairie sont excentrés du centre du bourg. Des extensions pavillonnaires se sont réalisées le long des axes routiers.



Le bâti traditionnel :

Le bâti rural traditionnel participe autant à la richesse et à l'originalité de la commune. Le CAUE du Calvados définit le Bessin comme un pays avec de grandes fermes à cours carrées bien protégées par de hauts murs. Ces fermes sont importantes dans la constitution du paysage intercommunal. Les corps de ferme sont très présents sur tout le territoire de la commune. ils représentent souvent le bâti isolé. Leur aspect imposant et leurs matériaux de construction en font des éléments constitutifs du paysage.

Ces corps de fermes ont été construits entre le 17ème et 18ème siècle. Ces bâtiments se caractérisent par une grande hauteur et de grandes cours intérieures entourée de hauts murs aveugles. La hauteur des murs et la juxtaposition avec la voirie créent un effet de corridor important lorsque l'on est sur la route. Les bâtiments sont généralement construits en pierre, et s'intègrent bien dans le paysage bocager. Les toitures sont à deux pans et généralement en ardoises.



Les extensions pavillonnaires

Le paysage urbain de la commune est également marqué par la présence des extensions pavillonnaires construites entre les années 1950 et 1980.

Ces extensions pavillonnaires sont moins visibles que les extensions récentes, puisqu'elles n'étaient pas sous forme de lotissement. Ces pavillons sont généralement implantés au centre de la parcelle et en recul de la voie de desserte, avec un stationnement privatif (garage ou sur la parcelle).



Les lotissements

Les lotissements sont caractérisés par leur matériaux de constructions; façades enduites en blanc ou crème, toiture à deux pans en ardoises ou en tuiles. Les maisons, généralement implantées en milieu de parcelle, présentent des baies vitrées et de grandes ouvertures sur la façade Sud. Les clôtures et les murets sont autant d'éléments qui caractérisent l'ambiance de ces espaces. Les pavillons sont caractérisés par leurs volumes simples, rectangulaires et peu allongés. Cependant la forme urbaine de ces lotissements ne s'intègre pas dans le paysage environnant.



Atout :

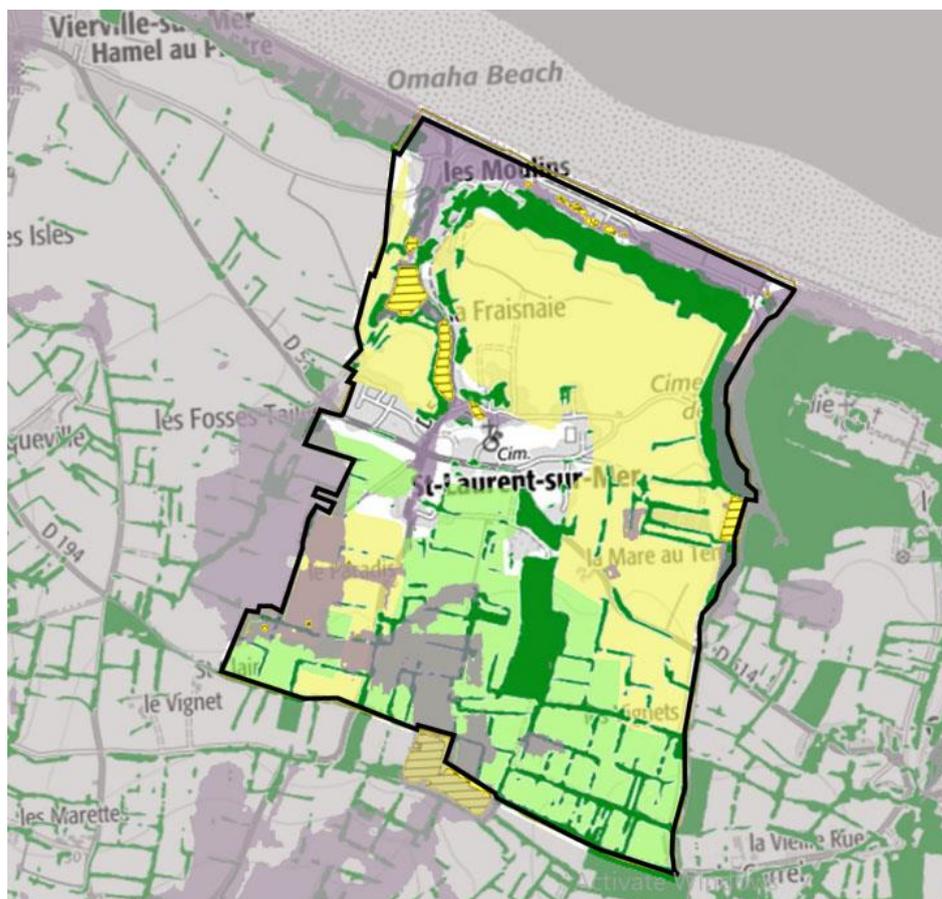
-Présence d'un riche patrimoine architectural et historique.

Contraintes :

-Un habitat très diffus.

-Des extensions récentes, à la structure lâche très consommatrices d'espace, déconnectées des enveloppes urbaines déjà constituées et peu intégrés dans le paysage.

La végétation: Un élément structurant du paysage / un impact direct sur l'aménagement de la commune.



La commune est couverte d'une surface équivalente de terres arables et de prairies. Le maillage bocager a une densité globale assez élevée au niveau de la commune. Les haies sont plus particulièrement présentes en limite du bourg. Les haies situées en limite du tissu urbain permettent une bonne intégration de celui-ci dans le paysage.

Concernant la qualité des haies, celles-ci sont de bonne à moyenne qualité, car elles sont composées généralement de l'ensemble des strates, mais peuvent présenter un certain vieillissement du fait de l'absence d'entretien.

Certaines haies sont qualitatives car elles longent les chemins de randonnée, ou encadrent des voiries. Elles ont alors un intérêt paysager plus particulier car elles permettent d'apporter une diversité dans le micro-paysage et apportent un certain « cachet ». Elles valorisent la commune et participent à l'attrait touristique du territoire, améliorent le cadre de vie des habitants et participent à la biodiversité locale. A ce jour, il n'existe pas de dispositifs de protection des haies bocagères.

Si le maillage bocager est dense, les boisements sont peu présents.

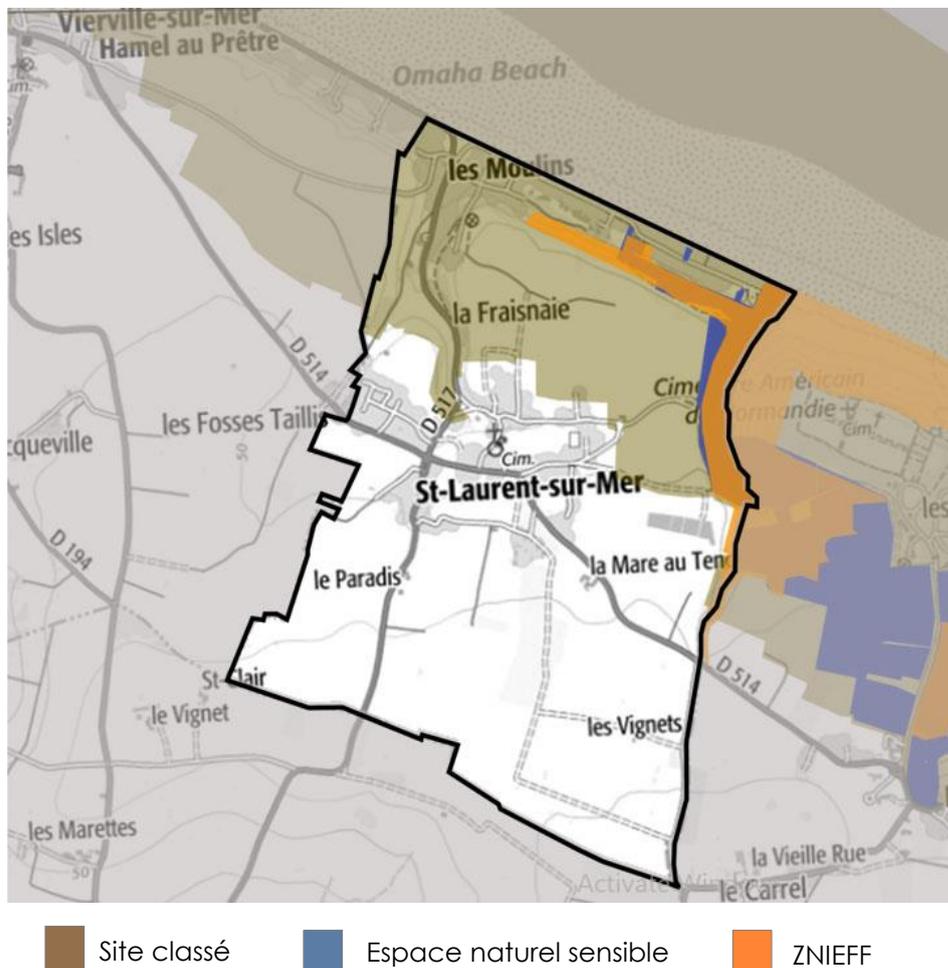
Par ailleurs, en conséquence de sa situation littorale, la commune dispose de zones humides. Les avantages de ces espaces sont nombreux : ils assurent une fonction d'autoépuration des eaux, permettent une régulation hydrologique, sont des réservoirs de biodiversité et participent à une diversité paysagère et environnementale. De plus, des pratiques agricoles ont pu s'y développer.

Ces zones humides pourraient également être valorisées grâce au développement des sentiers de randonnées.

La DREAL a d'ailleurs identifié des zones humides et des secteurs qui ont une forte prédisposition à la présence de zones humides au niveau de la commune. L'identification de ces zones est importante car elle permet de prendre en compte ces espaces dans l'aménagement de ces secteurs.

Elle conduit alors à des procédures au regard de la loi sur l'eau dans le cadre des aménagements.

Des espaces protégés le long du littoral



Le site d'Omaha Beach a été inscrit dès 1946. Le classement de 2006 complète et élargit la protection à tous les espaces historiques du 6 juin 1944 : la plage, la dune, le marais, le coteau et le bord du plateau. Le périmètre englobe également les vallons et le cimetière américain.

Cette protection inclut l'espace naturel sensible d'Omaha Beach. Situé sur un plateau entaillé par deux vallées, le relief du site s'adoucit vers la mer sous forme d'une falaise morte, bordée d'une zone humide et d'un mince cordon dunaire rongé par une forte érosion marine.

L'intérêt paysager et biologique du site repose sur la présence d'une multitude de milieux caractérisés par les landes et pelouses hautes, les boisements et les terrains agricoles souvent entourés de haies.

Cet espace est le résultat d'une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive.

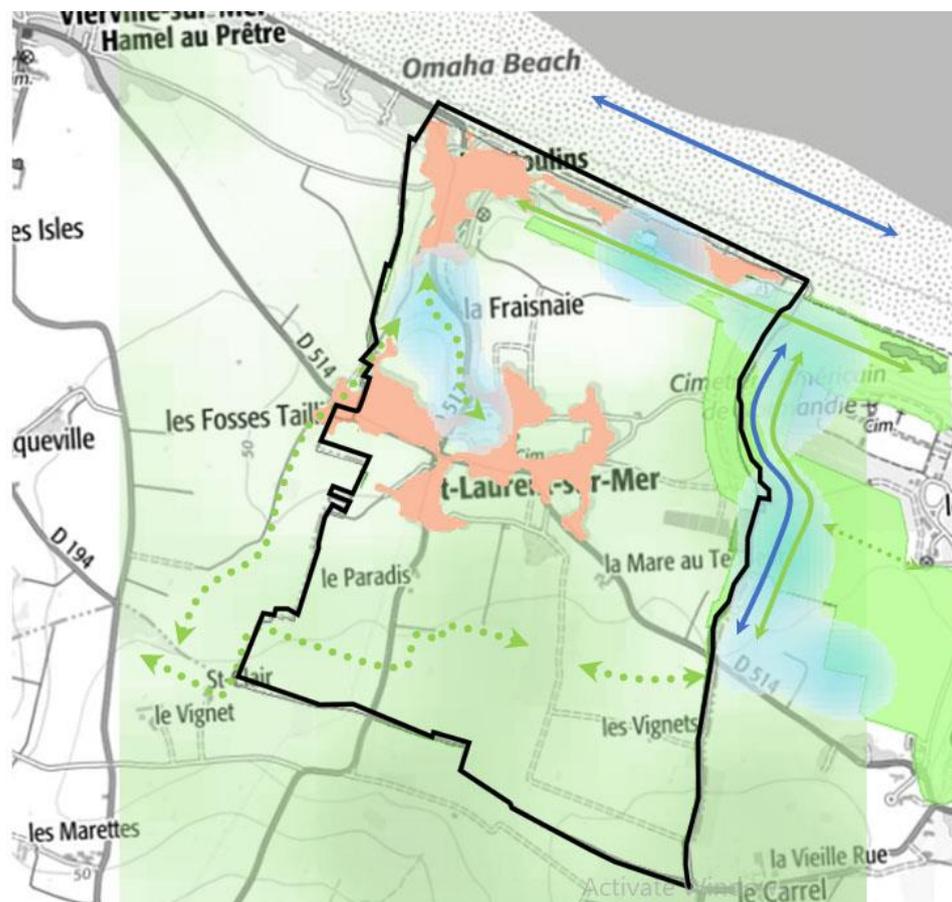
Omaha Beach est un domaine public acquis par le Conservatoire du Littoral qui a tous les droits liés au statut de propriété. En tant que propriétaire et en partenariat avec d'autres organismes, il gère ses terrains acquis et s'engage à les préserver, les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public.

Une zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 participe également à la structuration du paysage.

Cette zone n'est pas assortie de mesures de protection particulière mais elle correspond aux inventaires des lieux les plus intéressants du point de vue floristique et faunistique. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Le type 1 correspond à des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la fréquence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

Des espaces naturels participant à la structuration de la trame verte et bleue



Pour le secteur du bourg de Saint-Laurent-sur-Mer, une continuité écologique de milieux humides est identifiée le long de la plage d'Omaha Beach et à l'abord du cours d'eau situé au sein du boisement qui comprend notamment le cimetière Américain, à l'Est (flèche bleue continue). Ce boisement fait l'objet d'une zone environnementale d'intérêt et est considéré comme un réservoir de biodiversité.

Les principales continuités écologiques terrestres prennent d'ailleurs appui sur ce boisement (flèches vertes continues). Les zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies, les petits massifs boisés, les divers vergers, les zones humides et les chemins bocagers existant.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera de prendre en compte les zones humides, situées au centre du bourg, dans tous les projets d'aménagement. La commune est parcourue par des axes routiers plus ou moins impactant pour le déplacement des espèces.

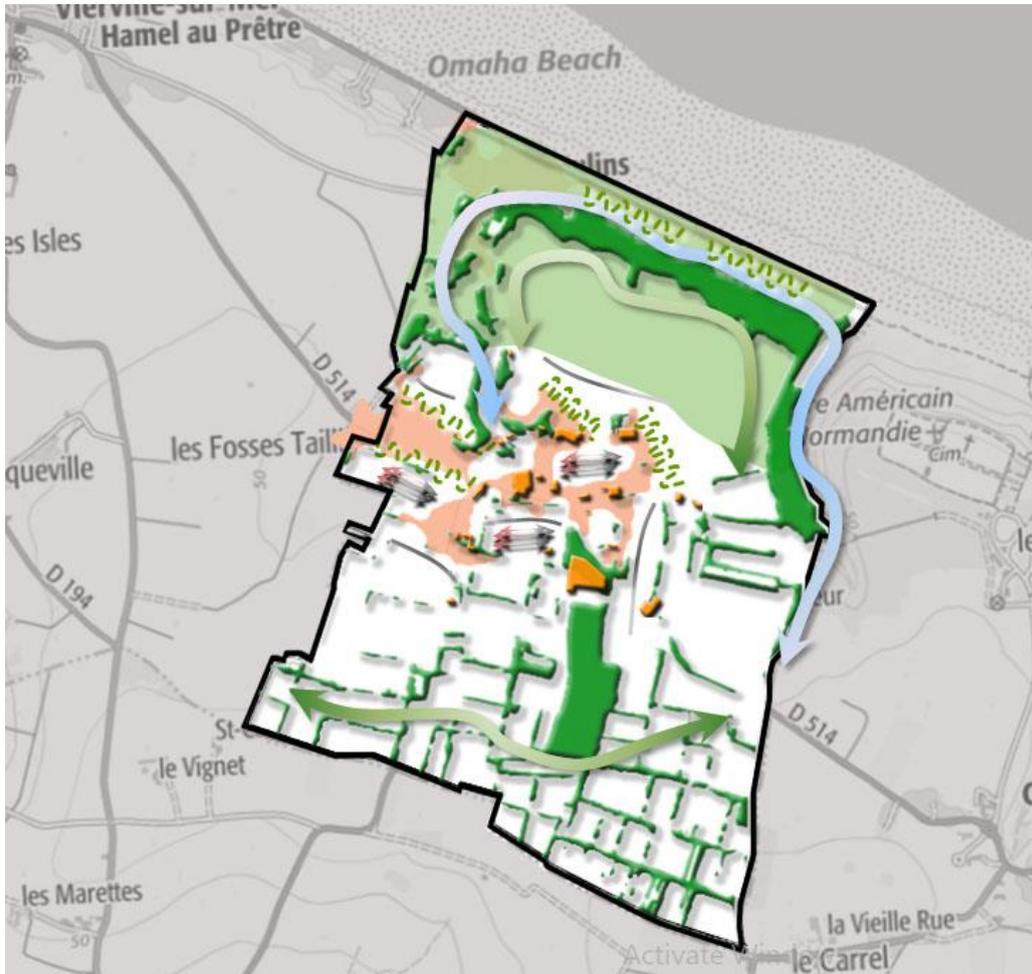
Atouts :

- Une diversité de paysages liée notamment à la présence de la mer et au relief et marais dans les terres.
- Une présence agricole forte qui continue de façonner les paysages (système bocager très présent, culture, prairie..).

Contraintes :

- Un paysage menacé par la présence d'habitats diffus créant des franges urbaines non intégrées dans l'environnement.
- Un bâti constituant un élément fragmentaire de la continuité écologique.

Enjeux paysagers de la commune de Saint-Laurent-Sur-Mer



-maintenir et mettre en valeur le bâti local traditionnel (l'aspect rural de la commune)



-Limiter l'extension urbaine, conserver les parcelles agricoles à fort potentiel et privilégier la densification



Manier la limite entre bâti et non bâti de manière moins brutale (intégrer le bâti dans son environnement)



-Conserver les espaces naturels existants (classement du maillage bocager...)



-Renforcer la biodiversité et créer une continuité entre les espaces naturels (zones humides, cours d'eau)



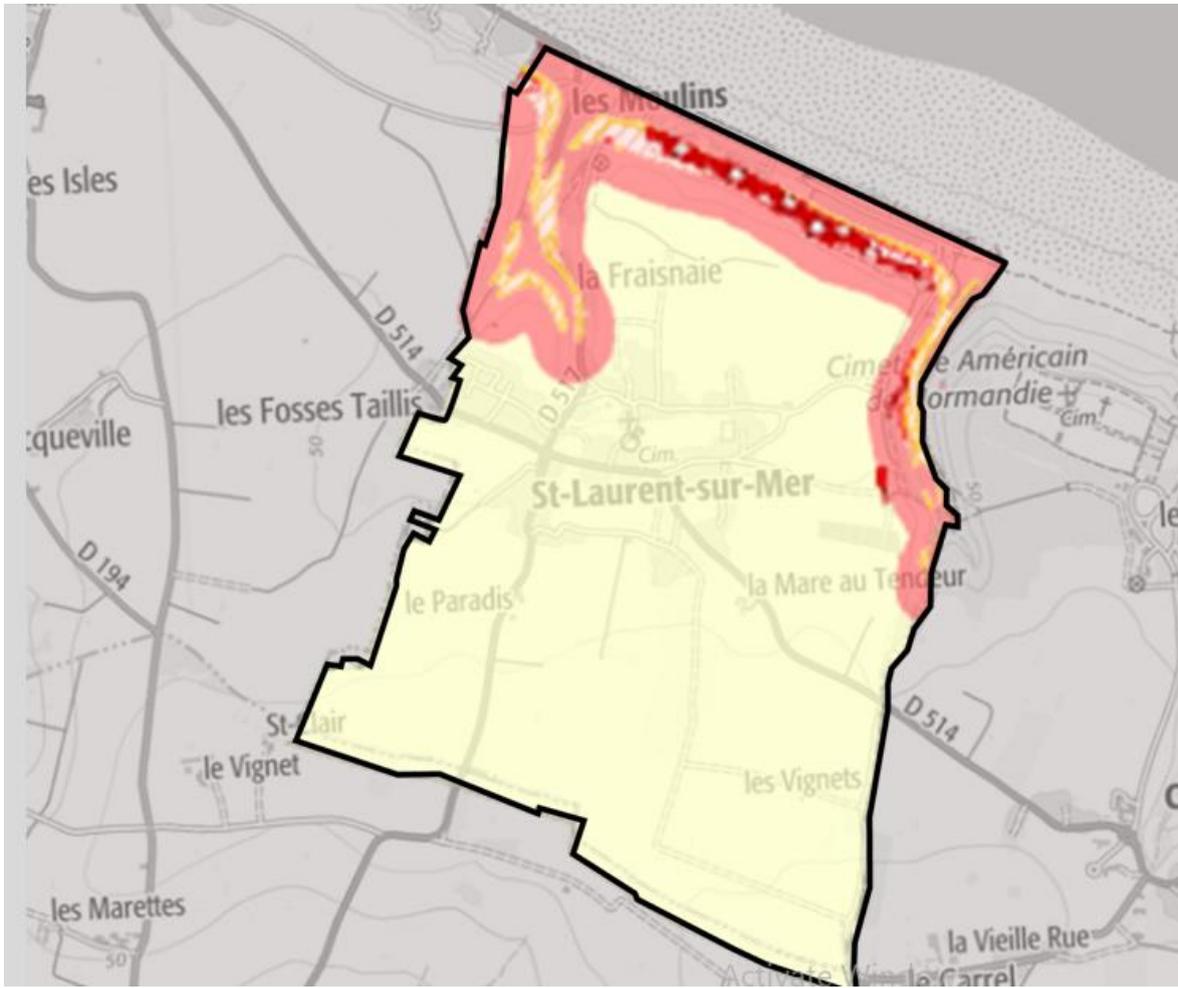
-Conserver l'empreinte historique et mettre en valeur le patrimoine naturel.



- Connecter les différentes parties urbanisées de la commune et raccorder les ensembles bâtis.

Gestion du risque en milieu littoral

L'aléa des mouvements de terrain



ALÉA RETRAIT GONFLEMENT

- Aléa fort
- Aléa faible

GLISSEMENT DE TERRAIN

- Pente très forte
- Pente forte
- Pente modérée

CHUTES DE BLOCS

- Pente forte

La commune de Saint-Laurent-sur-Mer est impactée par plusieurs aléas, qui en parallèle des enjeux démographiques, touristiques et d'urbanisation constituent des risques. Ces derniers sont plus ou moins intenses, selon leur nature, l'environnement dans lequel ils évoluent et leur association à d'autres risques. En appui des données mises à disposition par la DREAL, nous avons représenté graphiquement les aléas subis par la commune à travers plusieurs cartographies.

Nous avons représenté ces aléas selon deux catégories : une première concernant les mouvements de terrain de la commune et une seconde concernant les aléas liés à la montée des eaux. L'intérêt de ces cartographies est d'appréhender les aléas impactant la commune et de définir les zones les plus dangereuses au vu de la plus grande superposition d'aléas.

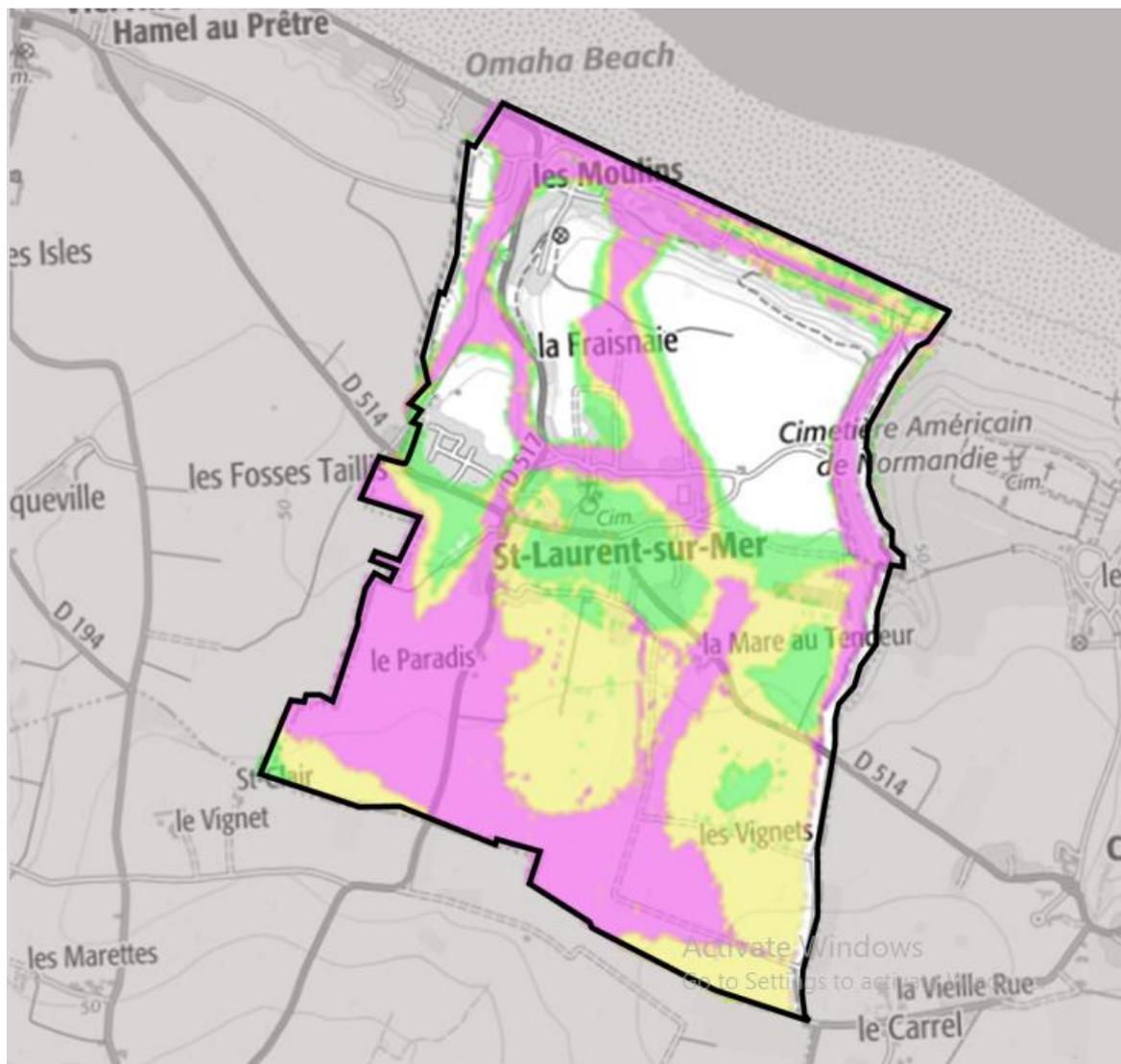
Saint-Laurent-sur-Mer est soumise intégralement à un aléa sismique faible. Des mesures préventives liées à cet aléa sont définies dans les articles R. 563-3 et R. 563-4. Bien que faible, le risque de séisme existe et ce classement doit être pris en compte dans les constructions, notamment au titre des articles R563-3 du Code de l'Environnement et R111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le classement en zone sismique faible ne conduit pas à devoir interdire les nouvelles constructions mais soumet les bâtiments, équipements et installations de catégorie III aux règles de construction parasismique (eurocode 8).

Un aléa retrait-gonflement fort est constaté sur une partie de la commune. Cet aléa se traduit par des fissurations en façades de bâtiments individuels, notamment en période de sécheresse. Une partie de la bordure littorale est impactée par un aléa de pente forte en termes de chutes de blocs.

Enfin, Saint-Laurent-sur-Mer peut être victime de glissements de terrain sur plusieurs zones. Ce phénomène correspond au déplacement de terrains meubles et rocheux le long d'une surface de rupture. D'un point de vue des glissements de terrain, la pente est catégorisée de « très forte » sur la zone impactée par les éventuelles chutes de blocs.

L'aléa d'inondation : La remontée des nappes phréatiques

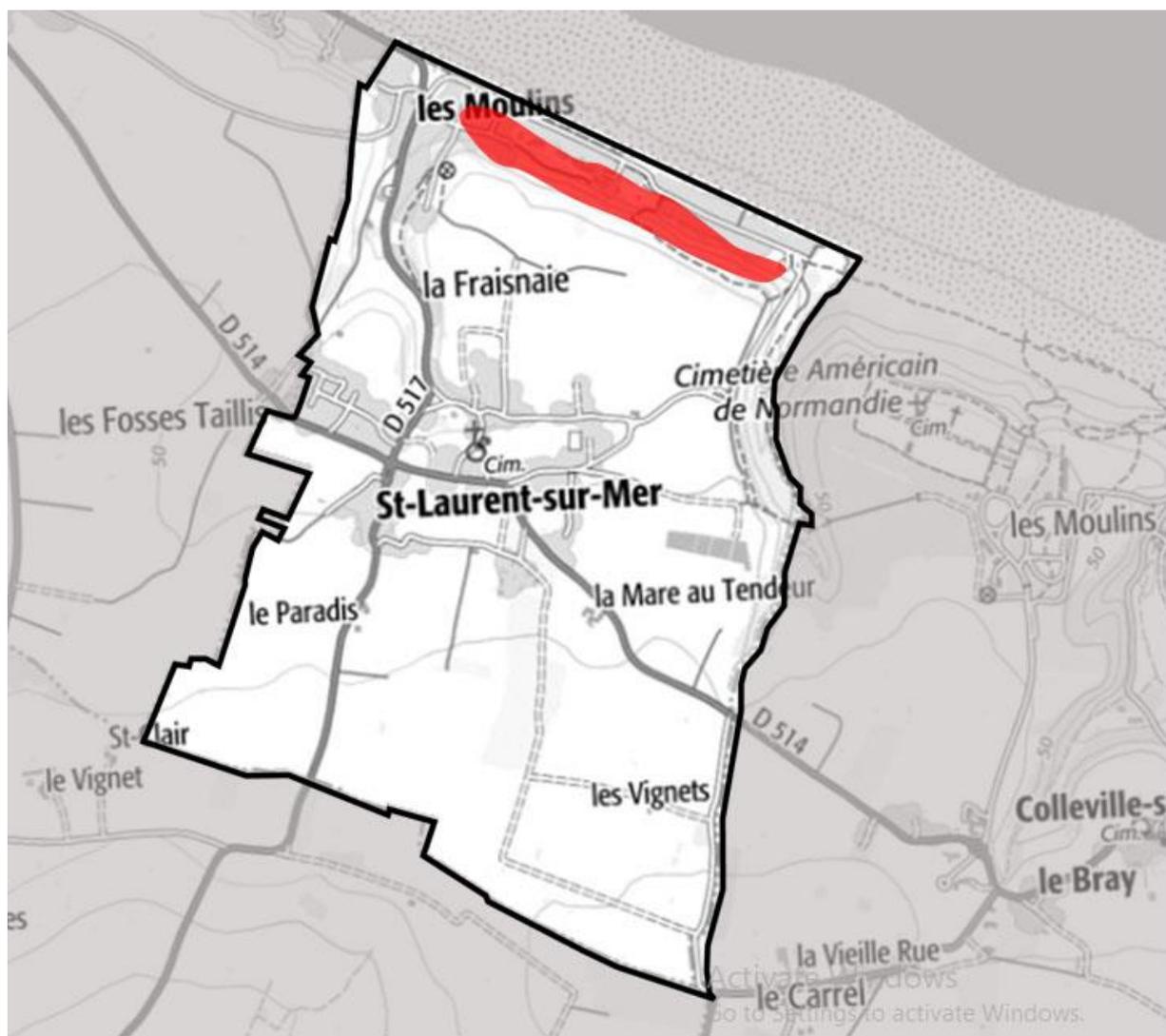


- 0 à 1 m : Risque pour les réseaux et sous-sols ■ 1 à 2.5 m : Risque pour les sous-sols ■ 2.5 à 5 m : Risque pour les infrastructures profondes

En milieu marin et dans le contexte du littoral, il existe plusieurs aléas rejoignant la problématique des inondations. En absence de Plan de Prévention des risques d'Inondations, il est difficile de catégoriser les zones où le risque est présent. Néanmoins, la DREAL Normandie a effectué un recensement cartographique des espaces du littoral en fonction de leur vulnérabilité aux risques naturels.

Ainsi, la commune est soumise à un aléa lié aux remontées de nappes phréatiques. Ces évènements de remontées de nappes arrivent lors de forts épisodes de pluie. La pluie charge les nappes et ces dernières deviennent saturées en eau. Le niveau de l'eau atteignant la surface du sol, on parle alors d'inondation par remontée de nappes. L'emplacement des nappes phréatiques suivent les continuités écologiques qui se doivent d'être protégées de l'urbanisation. Tenir compte de cet aléa est donc aussi nécessaire dans la définition des futures zones à urbaniser et des conditions d'urbanisation.

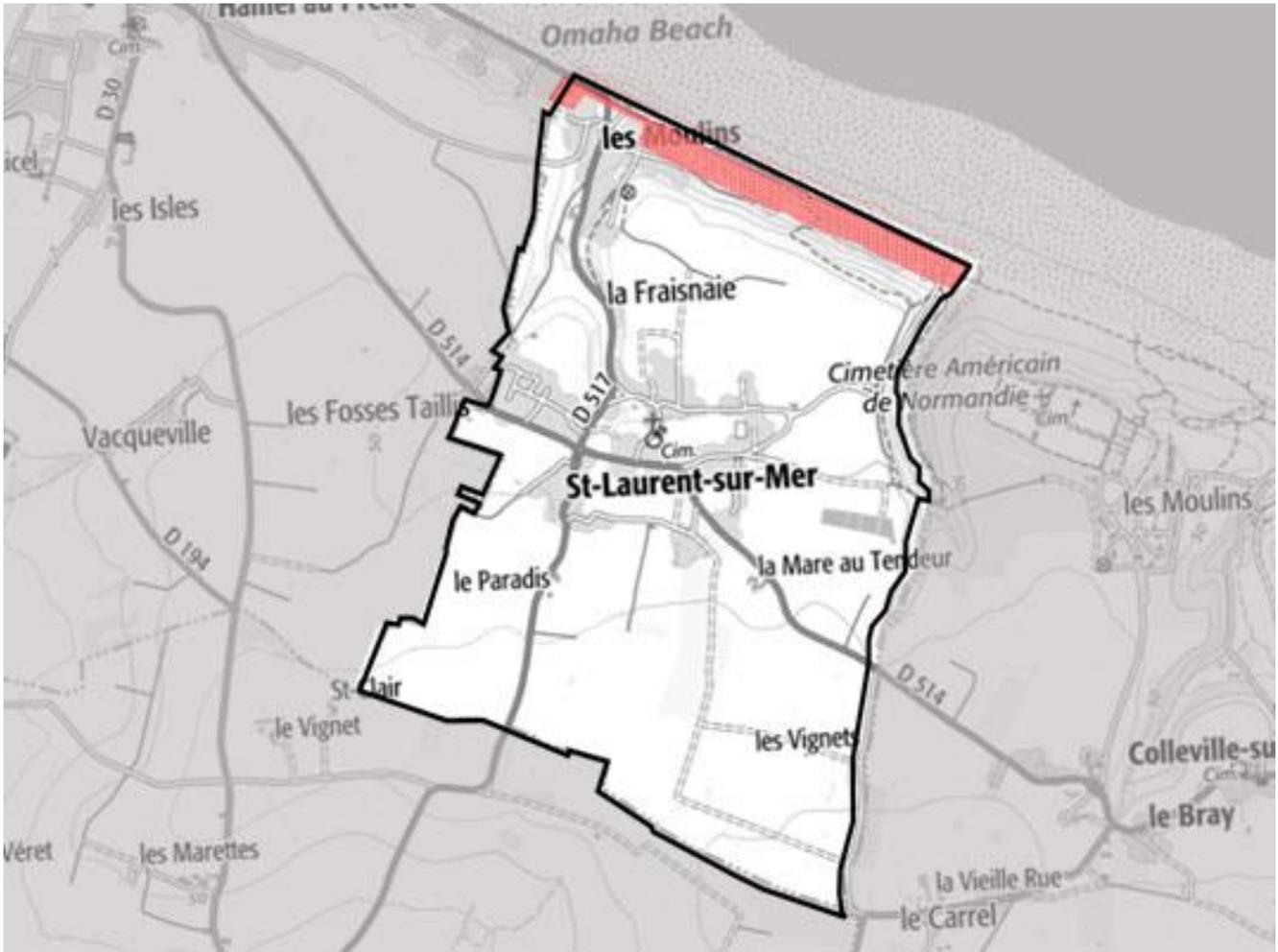
La superposition des aléas : Détermination de la zone la plus dangereuse



 Zone la plus dangereuse en termes de superposition des aléas analysés

Au vu des aléas évoqués précédemment, une zone peut être définie et qualifiée comme la plus dangereuse. En effet, cette zone correspond à la superposition des aléas les plus importants et peut constituer une zone de risques majeurs en fonction des enjeux touristiques, démographiques et d'urbanisation.

Matérialiser le risque : La bande de précaution



BANDE DE PRÉCAUTION

Enfin, face aux aléas naturels et climatiques couplés aux enjeux démographiques, touristiques et d'habitations, il s'est avéré nécessaire de matérialiser le risque lié aux submersions marines et aux mouvements de terrain. C'est pourquoi une bande de précaution a été mise en place.

Cette bande signale que nous sommes dans un espace purement inconstructible, du fait de la présence de tous ces aléas. À cela s'ajoute la bande des cent mètres de la Loi Littoral de 1986, interdisant les constructions et les installations dans le secteur. Le paysage urbain du littoral de Saint-Laurent-sur-Mer est voué à ne pas connaître de transformations en termes de densification de l'urbanisation. L'ensemble de ces zonages répondent aux orientations du SCoT du Bessin qui les recommandent sur la gestion des risques concernés.

CONCLUSION

Tous ces aléas associés aux enjeux évoqués concernant l'habitat, le tourisme et la démographie de manière générale sont le véritable défi auquel Saint-Laurent-sur-Mer doit répondre. L'enjeu se trouve aussi dans la gestion des ouvrages de défense, tel que la digue et les épis présents sur le littoral de la commune. En définitive, en superposant l'intégralité des aléas impactant la commune de Saint-Laurent-sur-Mer, il apparaît la zone que nous considérons comme la plus dangereuse et sur laquelle toute étendue d'urbanisation semble non adaptée.

De cette manière il apparaît plus pertinent de concentrer les efforts de développement urbain en retrait du littoral autour du bourg historique comme le préconisent les OAP. Cet axe de développement permet d'éviter l'accumulation d'enjeux forts en zone littorale où les aléas inondation et mouvement de terrain sont les plus intenses. De même, il pourrait être envisagé de revoir les règlements d'urbanisme, notamment le PLUi qui autorise, sous conditions, la réalisation de constructions en secteur à risque sauf mention contraire de la loi Littoral.

Le défi est également d'entretenir l'attrait paysager de la commune. Il paraît nécessaire d'orienter et de sensibiliser l'opinion public sur ces question de protection de l'environnement. Cela passe par un contrôle rigoureux de l'extension urbaine afin de conserver les espaces naturels existants et de renforcer la biodiversité et de ses continuités écologiques. Face à ces attentes sur le point de vue du paysage naturel, le tissu urbain doit aussi s'inscrire dans cette démarche durable et esthétique. C'est-à-dire une utilisation raisonnée et limitée en termes de consommation de l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

SCoT du Bessin :

http://www.scotbessin.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=revisionSCOT&type=54&code_lg=lg_fr&num=21

DREAL Normandie :

Zones inventoriées par débordement de cours d'eau

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/AZI/14605AZI.pdf>

Risque de remontée de nappes phréatiques

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/ZNS/14605ZNS.pdf>

Zones sous le niveau marin

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/ZNM/14605ZNM.pdf>

Carmen, application cartographique de la DREAL Normandie :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/ZNM/14605ZNM.pdf>

Données sur le site classé d'Omaha Beach :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14128f.pdf>

Données du CAUE14 sur le pays du Bessin :

http://caue14.com/wp-content/uploads/2014/03/Pays-du-Bessin_URB32_2006.pdf

Données statistiques de l'INSEE sur la commune de Saint-Laurent-sur-Mer :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-14605>

Géorisques :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/>

Le Conservatoire du Littoral :

<http://m.conservatoire-du-littoral.fr/74-le-conservatoire-du-littoral.htm>